



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions/Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
See herein for bid submission  
instructions/

Voir la présente pour les  
instructions sur la présentation  
d'une soumission

NA  
Ontario

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

Répondre aux demandes de renseignements à  
l'autorité contractante au  
cynthia.lamorie@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada Supply  
and Services Operation  
Petawawa Procurement  
Building S-111, Rm C-114  
101 Menin Rd. Garrison Petawawa  
Petawawa  
Ontario  
K8H 2X3

|  |  |
|--|--|
| <b>Title - Sujet</b> Lease Portable VHF Radio Sets<br>Location de postes radio VHF portatifs   |  |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>W0107-21M007/A   | <b>Amendment No. - N° modif.</b><br>001      |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>W0107-21-M007   | <b>Date</b><br>2021-06-07                    |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$PET-907-1674   |  |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>PET-0-53020 (907)   | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>       |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT<br><b>on - le 2021-06-16</b> Heure Avancée de l'Est HAE |  |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b>   |  |
| <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>                      |  |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Lamorie, Cindy  | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>pet907 |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(613) 401-3643 ( )   | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>(613) 687-6656 |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b><br>IAW the SOW para 6                          |  |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

|  |  |
|--|--|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b>  | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br><b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>   |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br><b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>   |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b><br><b>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b><br><b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                                  |

---

## MODIFICATION N° 001

### LOCATION DE RADIOS VHF PORTABLES

La présente modification vise à répondre à des questions sur cette demande de propositions.

#### QUESTION 1

En ce qui concerne l'annexe 1 de la partie 4 - Critères d'évaluation, Exigences obligatoires, point 2.11 « Sortie minimale de 10 watts » (page 9), et l'annexe « A » Énoncé des travaux, 4. Exigences techniques minimales obligatoires, 4.2.11 « Puissance minimale de 10 watts » (page 20);

Nous pouvons fournir une radio VHF portable de poche répondant à la portée LDV minimale de 10 km en deux options : une avec une puissance d'au moins 10 watts et une de 5 watts (toutes deux répondant à la portée LDV obligatoire). Nous ne comprenons pas bien l'exigence de puissance obligatoire lorsque la portée LDV obligatoire est atteinte. La portée de la radio ne dépend pas uniquement de la puissance de sortie, mais aussi d'autres facteurs différents, de sorte que la même portée peut être obtenue avec des puissances de sortie différentes, et cette exigence de puissance semble redondante (quoi par rapport à comment). La situation est d'autant moins claire que la radio VHF portable ne spécifie pas cette exigence de puissance obligatoire et que toutes les autres exigences sont similaires aux radios de poche. En outre, une radio d'une puissance de sortie plus élevée sera plus chère, plus lourde, aura une durée de vie de batterie plus courte et émettra des rayonnements RF plus élevés, ce qui est moins sécuritaire pour le soldat qui porte la radio.

Veuillez nous faire savoir si cette exigence de puissance obligatoire peut être supprimée de la liste des critères techniques obligatoires des radios de poche.

#### RÉPONSE 1

La sortie de 10 watts n'est pas requise pour les radios de poche, car on s'attend à ce que les individus utilisent la radio d'une manière non optimale, ce qui limitera la portée théorique de la LDV. (c.-à-d. les antennes sont repliées, les radios sont proches du corps, ce qui entraîne une absorption du signal, l'environnement physique, les conditions météorologiques, etc.)

Pour tenir compte de ces facteurs imprévisibles, une puissance de pénétration minimale de 10 watts est nécessaire pour obtenir des portées plus importantes dans des conditions non optimales.

Pour mieux distinguer les deux exigences distinctes en matière de radio, la puissance minimale des radios portatives serait de 5 watts, car la portée attendue des radios portatives est inférieure à celle des radios de poche.

#### Question 2a

Concernant l'annexe « B », Base de paiement, Base de tarification « D » Pièces de rechange (page 25);

Le tableau n'est pas clair pour nous sur un certain nombre de questions;

Le contenu de la case « Exigence » de la rubrique 1 n'est pas clair pour nous. Quel type de valeur est censé être rempli pour le blanc ...coûts moins \_\_\_\_%?

#### Réponse 2a

Le pourcentage de réduction doit être inséré dans chaque colonne applicable pour chaque année, y compris les années d'option.

### **Question 2b**

Qu'est-ce que l'article « UD »?

### **Réponse 2b**

Unité de distribution - dans ce cas, un pourcentage est demandé.

### **Question 2c**

Comment « l'utilisation estimée » est affichée comme une valeur « \$ » (50 000 \$)?

### **Réponse 2c**

Il s'agit de la valeur monétaire estimée que le MDN estime dépenser annuellement pour les pièces de rechange.

### **Question 2d**

Est-ce lié à l'exigence de garantie de « Tout équipement perdu ou endommagé non couvert par la garantie doit être remplacé moyennant des frais ne dépassant pas 75 % du coût de remplacement de cet équipement »? Quel est le rapport entre la valeur de chacune des années suivantes et la valeur figurant dans la case « Exigence »? Veuillez expliquer votre réponse.

### **Réponse 2d)**

### **À SUPPRIMER**

- 3.1.3.2 Tout équipement perdu ou endommagé non couvert par la garantie doit être remplacé moyennant des frais ne dépassant pas 75 % du coût de remplacement de cet équipement.
- 3.2.3.2 Les équipements perdus ou endommagés qui ne sont pas couverts par la garantie doivent être remplacés à un coût maximum de 75 % du coût de l'équipement;
- 3.3.2.2 Les équipements perdus ou cassés qui ne sont pas couverts par la garantie doivent être remplacés à un coût maximum de 75 % du coût de l'équipement;

Seul un pourcentage de remise pour les pièces de rechange est requis dans l'annexe B, base de tarification D, pour chaque année, y compris les années d'option.

### **QUESTION 3**

En ce qui concerne la partie 4 - Procédures d'évaluation et base de sélection, 4.1.2.2 Évaluation financière (page 8); la description de la formule du prix évalué n'est pas claire pour nous et semble compliquée et laisse de la place aux erreurs. Pouvez-vous fournir un exemple de formule en rapport avec les prix figurant dans les tableaux (A, B, C et D)?

### **RÉPONSE 3**

### **SUPPRIMER**

#### **4.1.2.2 Évaluation financière dans son intégralité.**

### **INSÉRER**

#### **4.1.2.2 Évaluation financière**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W0107-21M007/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W0107-21M007

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
PET-0-53020

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PET907  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Aux fins d'évaluation seulement, pour calculer le prix évalué du soumissionnaire, la formule suivante s'appliquera :

Le prix étendu pour les bases de tarification A et B est la somme du prix unitaire ferme du soumissionnaire, multiplié par la quantité de chaque article, multiplié par le nombre de mois de location pour chaque année, y compris les années d'option.

Exemple pour chaque article :

Le prix unitaire ferme du soumissionnaire multiplié par la quantité multipliée par le nombre de mois de location.

(Année 1)  $200 \$ \times 85 \times 7$  mois (du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 mars 2022) = 119 000 \$

(Année 2)  $200 \$ \times 85 \times 12$  mois (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023) = 204 000 \$

(Année 3)  $200 \$ \times 85 \times 12$  mois (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024) = 204 000 \$

(Année d'option 1)  $200 \$ \times 85 \times 12$  mois (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025) = 204 000 \$

(Année d'option 2)  $200 \$ \times 85 \times 12$  mois (du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026) = 204 000 \$

Exemple de prix étendu - 935 000 \$ (année 1 + année 2 + année 3 + année d'option 1 + année d'option 2)

Le prix étendu pour la base de tarification C est la somme du taux quotidien ferme du soumissionnaire multiplié par le nombre de jours pour chaque article.

Taux journalier ferme multiplié par le nombre de jours pour chaque article.

Exemple de prix étendu -  $400 \$ \times 2$  jours = 800 \$

Pour la base de tarification « D », l'utilisation estimée pour chaque année, y compris les années d'option, doit être multipliée par le pourcentage de remise du soumissionnaire pour obtenir la remise en dollars. L'utilisation estimée moins la remise de \$ est le prix étendu.

Exemple Prix étendu - 50 000 \$ multiplié par -20 % de remise = 10 000 \$. Le prix étendu est de 50 000 \$ (utilisation estimée) - 10 000 \$ (remise de \$) = 40 000 \$

Le prix évalué est la somme de tous les prix étendus pour tous les articles y compris les années d'option.

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, livraison comprise  
Rendu droits acquittés, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

#### **QUESTION 4**

La date de livraison des radios est indiquée dans la DP comme une date ferme (1<sup>er</sup> septembre 2021) alors que la date d'attribution du contrat n'est pas encore connue et donc pas fixée. Cela peut facilement donner lieu à une exigence de livraison déraisonnable si l'attribution du contrat est retardée. Ne pourriez-vous pas exiger plutôt une période ferme après réception de la commande qui serait liée à l'attribution du contrat indépendamment de la date afin d'éviter ce problème potentiel? Il en va de même pour 6.5.1 et 6.5.2.2.

#### **RÉPONSE 4**

##### **SUPPRIMER**

##### **6.5.1 Période du contrat**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W0107-21M007/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W0107-21M007

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
PET-0-53020

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PET907  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021 – 31 mars 2024, inclusivement

## **INSÉRER**

### **6.5.1 Période du contrat**

La période du contrat s'étend de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2024, inclusivement.

## **SUPPRIMER**

### **6.5.2 Date de livraison – Besoin ferme**

Tous les produits livrables doivent être reçus au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

## **INSÉRER**

### **6.5.2 Date de livraison – Besoin bien défini**

Tous les biens livrables (besoin bien défini) doivent être reçus au plus tard soixante (60) jours civils après la date d'attribution du contrat.

## **SUPPRIMER**

#### **6.5.2.2 Période de livraison – Formation**

La formation doit être donnée entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 30 novembre 2021.

## **INSÉRER**

#### **6.5.2.2 Période de livraison - Formation**

La formation doit être achevée dans les soixante (60) jours suivant la réception des livrables (besoin bien défini).

## **INSÉRER**

**Exigence de formation de la base de tarification « C » – (la formation virtuelle ou sur site est requise pour chaque site, pas les deux. L'AT choisira la méthode avant la prestation de la formation)**